Code de bonne conduite

Ecole fondamentale libre Henry Hennequin

Dans mon école :

Il y a 3 lois pour bien vivre ensemble.

Ces 3 lois doivent être connues et respectées

1. Respecter l'autre physiquement, verbalement et moralement

J'aime vivre dans le calme, dans un climat de bonne entente.
Je dis NON au harcèlement, au vol, au racket

2. Respecter les conditions nécessaires à un bon apprentissage

Je respecte les horaires, le matériel, les dates de remise des travaux, les consignes…

3. Vivre dans un environnement sécurisé et sain

Je ne me déplace pas et ne sors pas de l'école sans l'autorisation de l'adulte.
Je m'habille dans une tenue correcte et décente
Je respecte le matériel et les locaux
Je ne gaspille pas et je trie les déchets

Ecole fondamentale libre Henry Hennequin

Engagement parental

Je soussigné, …… responsable légal, de
……

ai pris connaissance des projets et règlement de l'Ecole disponibles sur le site internet :
https://ecoleslibrespaliseul.be

ainsi que du code de bonne conduite de la page 1 du journal de classe.

Je m'engage à les respecter et j'aiderai mon enfant à les adopter en collaborant avec l'équipe éducative.

Fait le …… à ……
(date) (lieu)

……
(signature(s))

Moi, …… (prénom et nom de l'enfant)
je m'engage à avoir les bonnes attitudes et à faire de mon mieux.

…… (signature) ….

Ecole fondamentale libre Henry Hennequin

HORAIRE

MATIN	
Ouverture des portes de la garderie :	7 h 00
Accueil des enfants par les enseignantes de l'école :	8 h 15
Début des cours :	8 h 30
Fin des cours du matin :	12 h 05
APRES_MIDI	
Accueil des enfants :	13 h 15
Début des cours de l'après-midi :	13 h 30
Fin des cours :	15 h 30
Garderie :	15 h 30
Garderie jusqu'à :	18 h 00

- La ponctualité est une qualité importante dans notre société. L'enfant qui arrive ou quitte l'école en retard, perturbe et est perturbé. Nous insistons pour que tout le monde soit à l'heure et cela depuis les classes d'accueil.

Autorisation

Ecole fondamentale libre Henry Hennequin

Chers parents,

Merci de compléter les demandes ci-dessous :

Lors des déplacements pour diverses sorties scolaires

O J'autorise mon enfant à monter dans la voiture d'une tierce personne.

O Je n'autorise pas mon enfant à monter dans la voiture d'une tierce personne.
Par conséquent, je m'engage à le conduire moi-même lors de chaque sortie.

(Indiquez votre choix par une croix.)

! Rappel : Chaque enfant de moins d'1m35 doit se munir de son rehausseur !

Concernant la sortie des classes :

O J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison ou vers la voiture à 12h05 et à 15h30.

O J'autorise mon enfant à rentrer avec son frère, sa soeur ou avec .... à la maison ou vers la voiture à 12h05 et à 15h30.

O Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à la maison. Par conséquent, je me manifesterai à la grille aux heures de sortie.

Signature :

(Indiquez votre choix par une croix.)

Ecole fondamentale libre Henry Hennequin

Convocation au conseil de discipline

Infraction à l'une des 3 lois :

1. Respecter l'autre physiquement, verbalement et moralement.
2. Respecter les conditions nécessaires à un bon apprentissage.
3. Vivre dans un environnement sécurisé et sain.

Date du fait : …… / …… / ……
Motif : l'élève a enfreint la loi n°…… .
Sanction immédiate :
……
Sanction probatoire :
……
……
……
Suite à ce comportement, l'élève devra se présenter devant le conseil de discipline le …… / …… / …… à …… h…… .
Ce dernier peut choisir un porte-voix en la personne de
…… .

Signatures :
Pour l'équipe éducative : Elève :
Parents :

Date du fait : …… / …… / ……
Motif : l'élève a enfreint la loi n°…… .
Sanction immédiate :
……
Sanction probatoire :
……
……
……
Suite à ce comportement, l'élève devra se présenter devant le conseil de discipline le …… / …… / …… à …… h…… .
Ce dernier peut choisir un porte-voix en la personne de
…… .

Signatures :
Pour l'équipe éducative : Elève :
Parents :

Date du fait : …… / …… / ……
Motif : l'élève a enfreint la loi n°…… .
Sanction immédiate :
……
Sanction probatoire :
……
……
……
Suite à ce comportement, l'élève devra se présenter devant le conseil de discipline le …… / …… / …… à …… h…… .
Ce dernier peut choisir un porte-voix en la personne de
…… .

Signatures :
Pour l'équipe éducative : Elève :
Parents :

Date du fait : …… / …… / ……
Motif : l'élève a enfreint la loi n°…… .
Sanction immédiate :
……
Sanction probatoire :
……
……
……
Suite à ce comportement, l'élève devra se présenter devant le conseil de discipline le …… / …… / …… à …… h…… .
Ce dernier peut choisir un porte-voix en la personne de
…… .

Signatures :
Pour l'équipe éducative : Elève :
Parents :

Date du fait : …… / …… / ……
Motif : l'élève a enfreint la loi n°…… .
Sanction immédiate :
……
Sanction probatoire :
……
……
……
Suite à ce comportement, l'élève devra se présenter devant le conseil de discipline le …… / …… / …… à …… h…… .
Ce dernier peut choisir un porte-voix en la personne de
…… .

Signatures :
Pour l'équipe éducative : Elève :
Parents :

Date du fait : …… / …… / ……
Motif : l'élève a enfreint la loi n°…… .
Sanction immédiate :
……
Sanction probatoire :
……
……
……
Suite à ce comportement, l'élève devra se présenter devant le conseil de discipline le …… / …… / …… à …… h…… .
Ce dernier peut choisir un porte-voix en la personne de
…… .

Signatures :
Pour l'équipe éducative : Elève :
Parents :

(*)un élève indiscipliné, reconnu incorrigible et/ou récidiviste, coupable de faits graves et ce, après avoir épuisé les voies de la médiation et du dialogue, et après avoir respecté une gradation préalable dans les sanctions éducatives d'abord, répressives ensuite, pourra faire l'objet en accord avec le Pouvoir Organisateur d'une exclusion définitive ou de refus d'inscription. (Art.91 Décret Mission)
N.B : La Direction se réserve le droit de supprimer à un élève une activité que son comportement risque de compromettre.

Ecole fondamentale libre Henry Hennequin

Droit à l'image- demande d'autorisation

L'école sera amenée à réaliser divers projets dans le cadre du projet d'établissement et du projet pédagogique de l'école. Ces activités sont susceptibles d'être illustrées par des photos. Celles-ci illustreront la vie de l'école, en situation de classe, élèves en plein apprentissage, activités extérieures.

Ces photos prises à cette occasion seront visibles dans la classe, dans le couloir, sur le site internet de l'école, dans le journal de l'école.

Il paraît important de souligner que notre école est particulièrement attentive au respect de la personne de chaque enfant au travers de la diffusion de son image: les enfants qui apparaissent sur les photos –le plus souvent en compagnie d'autres enfants- ne sont jamais nommés et ne sont donc identifiables que par des personnes proches ; les photos sont d'un format inexploitable à l'agrandissement.

Les photos prises sont en outre protégées dans le respect de notre déclaration relative à la protection des données personnelles. Vous disposez à l'égard des photos de votre enfant des mêmes droits que ceux que vous pouvez exercer pour les données personnelles.

L'utilisation de ces photos échappe à tout intérêt commercial et n'est lié à aucun apport de type publicitaire.

Soucieuse de respecter les législations belges et européennes relatives à la protection des données personnelles, notre école ne peut toutefois publier une photo de votre enfant mineur sans obtenir votre accord.

A défaut de consentement de votre part, aucune photo ne votre enfant ne pourra être publié. Dans d'éventuelles photos de groupe, son visage sera flouté.

***

* *Madame, Monsieur……, parents de ……., élève en classe de …… déclarent avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles, sous réserve de leur autorisation, la photo de leur(s) enfant(s) seraient publiées et autorisent / n'autorisent pas la publication de la photo de leur enfant.

(Indiquez votre choix.)

Le …….

Signature des parents (ou de l'élève, s'il est majeur)